

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :		
<p>La certification s'adresse aux professionnels de la route qui doivent se déplacer dans le cadre de leurs missions. Elle concerne plus particulièrement les fonctions commerciales, management commercial (quel que soit le secteur d'activité), les fonctions de technicien et technico – commercial (industrie), les professionnels du transport – livreur, taxi, les infirmières, médecins, et visiteurs médicaux, ainsi que les ambulanciers, et tous les corps de métiers qui interviennent sur les chantiers - couvreur, électricien, maçon, plombier, soins à domicile, aide-ménagère etc.)</p>		
Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
C1 – Pratiquer une conduite professionnelle sécurisée, en mobilisant les paramètres de sécurité et la réglementation pour ajuster son comportement aux facteurs externes au conducteur	<p>L'évaluation des compétences est réalisée suivant 2 modes d'évaluation :</p> <p>Modalité 1 - Questionnaire réalisé en salle</p> <p>- Un questionnaire de 25 questions à choix multiples (12 questions C1 – 8 questions C2 et 5 questions C4)</p> <p>Pour valider le questionnaire le candidat doit obtenir au minimum 18 bonnes réponses (70%)</p>	<p>Les facteurs de variation de la force centrifuge et de l'énergie cinétique sont identifiés</p> <p>Les données de sécurité règlementaires sont connues et appliquées dans les différentes situations rencontrées</p>
C2 – Réduire le risque routier professionnel en maîtrisant les facteurs accidentogènes, et en tenant compte de son environnement, pour fiabiliser son comportement sur la route		<p>Les données sur les causes de mortalité sur autoroute sont maîtrisées</p> <p>Les facteurs de risque liés au conducteur sont identifiés</p> <p>Les facteurs accidentogènes sont identifiés</p> <p>Les facteurs de risques liés à la mobilité douce en environnement urbain sont identifiés</p> <p>Les actions à mettre en œuvre pour réduire les facteurs de risque sont connues et appliquées</p>

<p>C3 – Prévenir les situations à risque en ajustant sa conduite à l’environnement routier et à son véhicule pour adapter son comportement à la situation de déplacement professionnel</p>	<p>Modalité 2 - Mises en situation sur plateau d’exercices sur site protégé : Le site protégé d’au moins 3ha est composé de plateaux d’exercices dotés d’équipements spéciaux qui permettent de recréer toutes les situations à risques ou d’accidents rencontrés en situation de conduite.</p>	<p>L’analyse des raisons de la réussite ou de l’échec de sa mise en situation est pertinente La vitesse est décrite comme facteur de risque majeur Les facteurs de risques liés au conducteur sont identifiés et contextualisés dans la mise en situation Les facteurs de risques liés au véhicule sont identifiés et contextualisés dans la mise en situation</p>
<p>C4 – Pratiquer une conduite éco-responsable en s’inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale, pour réduire l’impact environnemental dans son activité professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une mise en situation adhérence et dépassement - Une mise en situation freinage 	<p>Les actions à mettre en œuvre pour réduire la consommation du véhicule sont maîtrisées Le choix du mode de déplacement, leur organisation permet la réduction de l’impact environnemental La conduite est adaptée au type de véhicule (hybride, électrique, thermique)</p>